

Evaluation Environnementale du projet de création du champ captant du Roguez à Castagniers (06)

CONSULTING

SAFEGE
Aix Métropole - Bâtiment D
30, Avenue Henri Malacrida
13100 AIX EN PROVENCE

Agence PACA Corse

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safeg.com

L'étude d'impact du projet est commune aux deux dossiers (Article L122-13 du Code de l'Environnement), il en est de même pour le dossier d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000.

Ces deux documents ont été instruits dans le cadre du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale et ont fait l'objet d'un avis de la Avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale Provence-Alpes-Côte d'Azur (N°MRAe 2021-APPACA12 2020-2790) en date du 15 février 2021.

La Régie Eau d'Azur a réceptionné cet avis le 23 février 2021 et a apporté sa réponse par courrier en date du 4 mars 2021.

Dans le cadre de la **présentation du projet en enquête publique unique**, afin de faciliter la lecture des dossiers de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) et de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) concernant la création du champ captant du Roguez à Castagniers, l'évaluation environnementale du projet, **commune au 2 dossiers** (correspondant à la **pièce n° 4 du DAE** et à la **pièce H de la DUP** ainsi qu'à la **notice Natura 200**), est **présentée dans la présente partie commune aux deux dossiers « Evaluation environnementale »**

La présente partie comprend ainsi les documents de l'évaluation environnementale pour la création du champ captant du Roguez, communs au dossier de Demande d'Autorisation Environnementale ainsi qu'au dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, à savoir:

- L'étude d'impact ;
- La notice Natura 2000 ;
- L'avis de la MRAe PACA et le mémoire de réponse de la REA.

